

MAIRIE
DE
CORBARIEU



**Arrêté de Voirie
Portant permission de voirie
HORS AGGLOMERATION
RD 21 (NOUVEAU CENTRE DE SECOURS)**

AM2025_081

Le Maire de la Commune de Corbarieu

VU la demande en date du 13/11/2025 par laquelle Monsieur Romain BREFORT, de la Société LMJ TRAVAUX SPECIAUX, 610 Avenue Jean Jaurès 82370 Labastide Saint Pierre , requiert l'**autorisation de travaux pour :**

- Forage dirigé
- RD 21 82370 CORBARIEU (au niveau du nouveau Centre de Secours de Corbarieu)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU l'état des lieux ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 : Autorisation d'entreprendre – Ouverture de chantier :

La demande sera adressée, conformément à l'article L115-1 du Code de la Voirie Routière, aux maires de la ou des communes concernées.

Dans tous les cas, si les travaux n'ont pas fait l'objet d'une procédure de coordination, le service gestionnaire de la route, ou le Maire, peuvent, dans leur autorisation d'entreprendre les travaux, fixer une période d'exécution différente de celle proposée par le pétitionnaire. Ils peuvent, en outre, fixer dans cette autorisation une fin d'exécution du chantier.

ARTICLE 3 : Sécurité et signalisation de chantier.

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ouverture et fin de chantier, récolelement et délai de garantie :

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder **une durée de 20 jours calendaires.**

L'ouverture de chantier est fixée au **01/12/2025** comme précisée dans la demande.

ARTICLE 5 : Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 – Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Fait à Corbarieu, le 26/11/2025

Le Maire,
Aline CASTILLO



LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

MAIRIE
DE
CORBARIEU



AM2025 080

**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION
HORS AGGLOMERATION
RD 21 (NOUVEAU CENTRE DE SECOURS)**

Le Maire de la Commune de Corbarieu ;

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 415-6, R 411-25 et R 411-8 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des travaux effectués par la société LMJ TRAVAUX SPECIAUX représentée par Monsieur BREFORT Romain, 610 avenue Jean Jaurès 82370 Labastide Saint Pierre, en vue de travaux de forage Route Départementale 21 (au niveau du nouveau Centre de Secours de Corbarieu (Tarn-et-Garonne).

ARRÊTÉ

Article 1 – A compter du 1^{er} Décembre 2025 et pour la durée du chantier (n'excédant pas 20 jours calendaires), les voies de circulation seront réduites, la circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 – Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois.

Article 4 – Madame le Maire de la commune de CORBARIEU, Monsieur le chef de Centre des sapeurs-pompiers de Corbarieu, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Grisolles sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

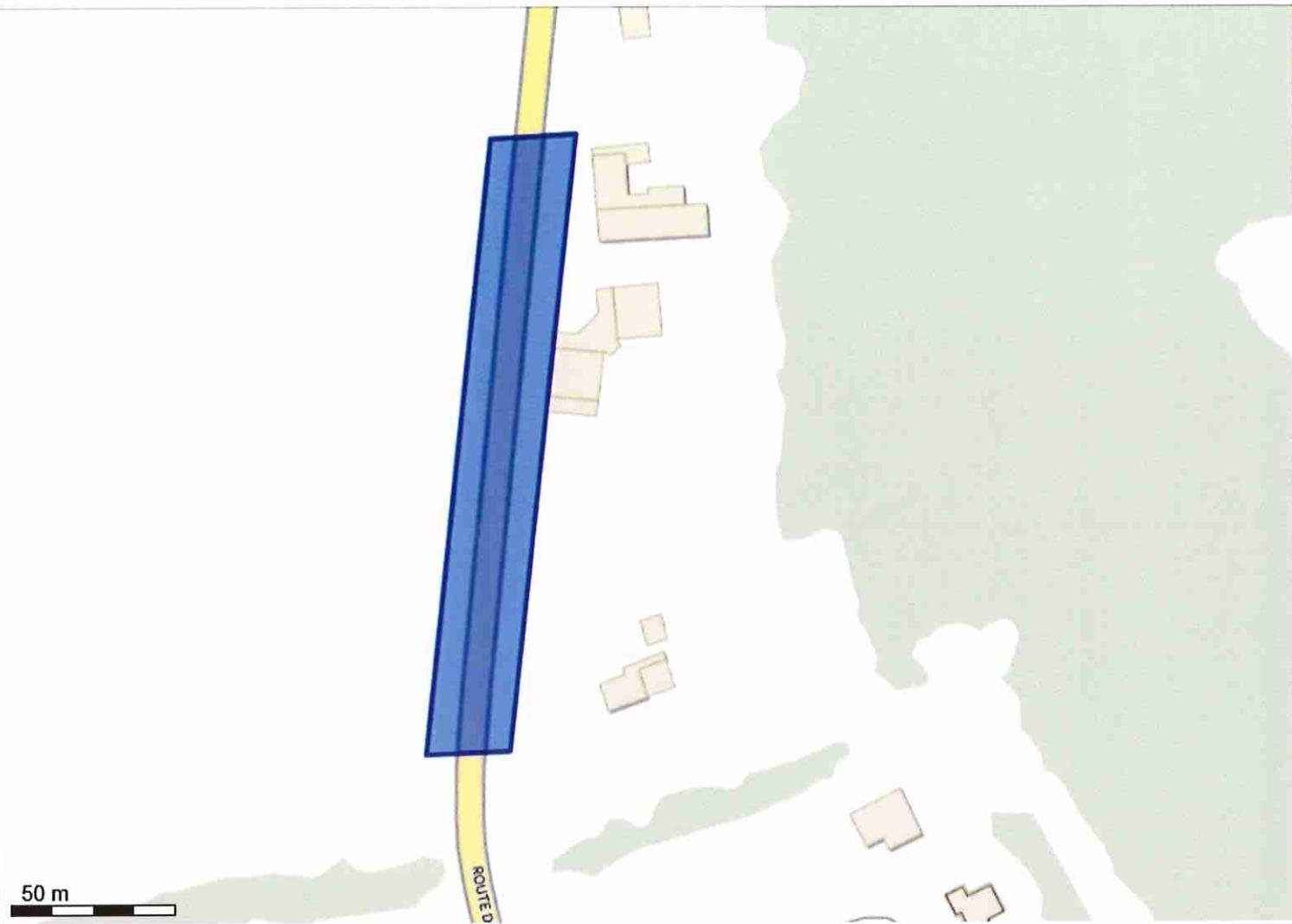
Fait à Corbarieu, le 26/11/2025

Le Maire,
Aline CASTILLO



LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.36502222,43.95148565 1.36476736,43.94980606 1.36444543,43.94979641 1.36469582,43.95147278 1.36502222,43.95148565</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(43.951486 1.365022) ; (43.949806 1.364767) ; (43.949796 1.364445) ; (43.951473 1.364696) ; (43.951486 1.365022) ;